

NOYELLETTE EN L'EAU



JANVIER 2026

Chers habitants,

Alors que s'ouvre cette nouvelle année 2026, je tiens, au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, à vous adresser mes vœux les plus sincères de santé, de sérénité et de réussite, pour vous et pour ceux qui vous sont chers.

L'année écoulée a une nouvelle fois démontré la capacité de notre commune à avancer collectivement, grâce à l'engagement de ses habitants, de ses agents municipaux et de l'ensemble des acteurs locaux. Ensemble, nous avons poursuivi les projets engagés, maintenu un service public de proximité de qualité et œuvré pour préserver ce qui fait l'identité et l'attractivité de Noyelle.

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales et je l'espère, la poursuite des actions, par le futur conseil municipal, en faveur du cadre de vie, de la solidarité et du dynamisme local. Malgré un contexte national et international parfois incertain, notre volonté reste intacte : agir avec responsabilité, écoute et pragmatisme, dans l'intérêt général et le respect de chacun.

Ce bulletin municipal est l'occasion de vous informer de la vie communale. Il se veut aussi un lien entre nous, un espace de partage et de transparence.

Je vous remercie pour votre confiance et votre participation à la vie de notre commune. Ensemble, continuons à faire de Noyelle un lieu où il fait bon vivre. Très belle année 2026 à toutes et à tous.

L'ARJVIÈRE Anne-Sophie, Maire

Bulletin Janvier 2026

Sommaire

Voeux	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3 - 4
Recensement 2026	4 - 5
Campagnes Artois	5 - 7
SMAV	8 - 9
Location salle	10
Elections	10 - 11
Frelons	11 - 12
Rétrospective	13 - 16

INFOS MUNICIPALES

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 03 21 58 37 89 ou par mail à l'adresse mairie-noyelle@orange.fr

Restez informé sur : www.noyelle.fr

Facebook : Mairie de Noyelle

Et l'application intramuros

Congés :

Nous vous informons que la mairie sera **fermée du 22 décembre au 4 janvier 2026** pour les vacances de Noël.

Nous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à tous.



Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.



Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).

Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins. Elle doit se faire **avant le 4 février 2026** pour participer aux prochaines élections municipales.



Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.

Demande de passeports et cartes d'identité



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.
Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

Nouveaux habitants

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de venir vous recenser en mairie avec votre livret de famille afin d'enregistrer tous les nouveaux habitants dans notre base de population.

Ce recensement permet également de pouvoir bénéficier des avantages offerts par la commune pour les enfants ou personnes âgées.

C'est également l'occasion de s'inscrire sur les listes électorales ou d'inscrire les enfants à l'école.



RAPPEL RECENSEMENT 2026

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

→ POUR L'ÉTAT



→ Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



→ € Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

→ Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



→ Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements



→ Pour l'ensemble de la population



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

La commune sera recensée en 2026 du 15 janvier au 14 février.

Nous vous rappelons que le recensement de la population est une démarche obligatoire à laquelle tout le monde doit répondre.

L'heure est à la dématérialisation totale, par conséquent l'agent recenseur ne passera plus directement chez vous. Il vous remettra dans la boîte aux lettres une première lettre informative avant le début du recensement pour vous rappeler les dates puis les premiers jours du recensement un second courrier avec vos codes d'accès pour faire la démarche en ligne.

Bien entendu, conscients que tout le monde ne pourra pas réaliser cette démarche en ligne, Julie la secrétaire de mairie sera chargée de recevoir les personnes qui souhaitent se faire aider, en mairie pour faire la démarche avec eux, avec leurs codes personnels distribués en boîte aux lettres à apporter le jour de la démarche et ce dès le 16 janvier lors de la permanence communale.

SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS



Subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Cette aide vous permet de bénéficier d'une participation à l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo mécanique ou d'un kit d'électrification (neuf ou d'occasion*). Cette démarche s'inscrit dans la politique en faveur de la mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle et a pour objectif de promouvoir la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens et de loisirs.

**sous conditions (voir règlement)*

Pour qui ? Pour les habitants de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, âgés d'au moins 16 ans (une autorisation parentale sera demandée pour les personnes mineurs)

Comment ? En remplissant le formulaire en ligne <https://demarches-hdf.fr/commencer/subvention-a-l-achat-de-velo-2025>

TOUTES LES INFOS
& DEMANDE EN LIGNE



[HTTPS://CAMPAGNESARTOIS.FR](https://campagnesartois.fr)

**PAS DE
PRESSION
DEMANDEZ LA
SUBV€NTION**



**DÉS LE 1^{ER} JANVIER 2025
LES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
VOUS AIDENT À PASSER AU VÉLO**

JUSQU'À

300 € D'AIDE*
POUR L'ACHAT D'UN VÉLO

* SOUS CONDITIONS



CAMPAGNES
de l'**ARTOIS**
Communauté de Communes

AIDE À L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

RÉDUIRE SA CONSOMMATION
EN FAISANT DES ÉCONOMIES

“ AIDE FINANCIÈRE

50% du montant de l'achat
plafonnée à 90€. Dans la
limite d'une aide par foyer.

”

L'aide est réservée aux habitants de la Communauté de
Communes pour l'année 2025 pour un achat réalisé sur le
territoire des Campagnes de l'Artois.

FORMULAIRE EN LIGNE SUR CAMPAGNESARTOIS.FR



RENSEIGNEMENTS
CLAIRE.CALAIS@CAMPAGNESARTOIS.FR

03 21 220 200
CAMPAGNESARTOIS.FR



Notre Numéro change de numéro !

Dès aujourd'hui, vous pouvez contacter notre Standard au



SMAV INFO : Notre Numéro change de numéro ! Dès aujourd'hui, vous pouvez contacter les services du SMAV au 03.21.16.0001 !

C'est encore une nouvelle page du SMAV qui se tourne. Le Numéro Vert vit ses derniers mois avant son remplacement par une ligne standard.

Après 20 ans de bons et de loyaux services, le Numéro Vert raccroche le combiné. Avec un coût mensuel d'environ 2500€/mois, le Numéro Vert ne trouve plus aujourd'hui son utilité.

L'ère des tarifs exorbitants vers les fixes et les portables étant révolue, le SMAV sera désormais accessible via une ligne fixe Standard au 03 21 16 0001. Cette ligne fixe, déjà opérationnelle, n'est ni plus ni moins que le numéro de notre accueil avec, au bout du fil, Chloé, Thomas, Stéphane et «Fred».

Nos quatre agents restent à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi). A défaut, il vous est également possible de les contacter par mail : contact@smav62.fr.

Le SMAV met à disposition une nouvelle application favorisant les bons gestes de tri dans le but de supprimer les hésitations, réduire les erreurs et ancrer les bons réflexes. En effet, même si les indicateurs du tri sont en hausse, il subsiste encore des interrogations quant au tri de certains déchets.

Pour cela, le SMAV s'est allié avec la Start-Up *Cavaoù ?* en développant une application de tri dédiée au territoire, misant ainsi sur la réactivité et la facilité d'utilisation commun à l'air du temps.

S'appuyant sur la technologie de l'Intelligence Artificielle, ce « Yuka du déchet » est à même de vous indiquer où jeter votre futur déchet par une simple prise de photo. Alimentée par plus de 2000 produits et objets, la base de données croît de jour en jour dans le but de compléter l'énorme glossaire que représentent les déchets.

L'application ÇAVAOÙ est disponible sur les plateformes de téléchargement mobile Android et iOS pour tous les usagers du territoire du SMAV.



L'APPLICATION QUI TIRE LE PORTRAIT DE VOTRE DÉCHET !

Et tout plein d'autres trucs sympas aussi !



SMAV - Syndicat Mixte Artois Valoisais. Siège social : 11 rue Volta 62217 Tilloy-lès-Morlaines.



   www.sma62.fr



 03 21 16 0001

Location de salle des fêtes

Désormais la salle des fêtes de Noyellette est réservable en ligne depuis le site sécurisé espacesurdemande.anct.gouv.fr :

L'ensemble des documents nécessaires à la location sont disponibles ainsi que le calendrier de disponibilité.

Toute demande de location sera visée en mairie avant d'être finalisée par le locataire.

Toute réservation est définitive, dès que tous les documents sont réceptionnés en mairie.

[i](#) Besoin d'aide pour réserver un espace ? [Voir notre vidéo explicative.](#)

Rechercher



1 espaces et matériels disponibles



SALLE DES FETES - Noyellette

SALLE DES FETES - 80 pers. max

Elections Municipales 2026

Nous vous rappelons que les prochaines élections se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

N'hésitez pas à vérifier si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales, soit en mairie, soit en ligne sur




<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

Pour participer aux prochaines élections municipales, les inscriptions doivent se faire **avant le 4 février 2026 en ligne** sur <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales> ou **en mairie avant le 6 février 2026.**


Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les listes doivent être paritaires (composées d'autant de femmes que d'hommes), et respecter une alternance une femme / un homme ou inversement. L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage. Désormais, si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul. Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Cette évolution a lieu car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité dans les conseils municipaux.




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Vie publique
Au cœur du débat public

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?

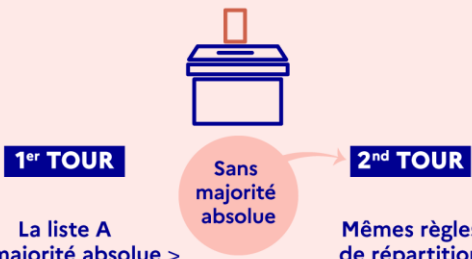


Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)
 Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)
Alternance stricte femme/homme ou inversement


Exemple : pour une commune de 400 habitants
 → élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

La liste A
a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit **6 sièges**.



Les **5 sièges** restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne **entre la liste A et la liste B** (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

2nd TOUR

Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour :
 prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.
 Pour se maintenir au 2^d tour, les listes doivent avoir obtenu **plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour**.
 Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

© DILA 2025

Frelons asiatiques

Nous vous informons que la commune prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques présents sur la commune. Pour cela, il faut apporter une facture acquittées et un rib pour le remboursement.

Si besoin une liste de prestataires spécialisés sur le secteur est disponible en mairie.

LE FRELON À PATTES JAUNES (*Vespa velutina*)



Cet insecte est classé **espèce exotique envahissante** au titre de l'arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.



LES ENJEUX

Agricole : prédation des abeilles domestiques, possible impact sur les cultures

Environnemental : compétition entre espèces, perte de biodiversité supposée

Économique : perte financière apicole, coût de gestion de lutte

Nid primaire

« En France, tous les observateurs s'accordent sur le fait que *V. velutina* n'est **pas agressif** et qu'il est possible d'observer son nid à 4 ou 5 m de distance sans risque. [...] La piqûre, si elle est douloureuse, n'est **pas plus dangereuse** que celle d'une guêpe ou d'une abeille mais les personnes allergiques au venin d'Hyménoptères doivent bien sûr rester très prudentes » (Muséum National d'Histoire Naturelle, 2024).



COMMENT LUTTER ?

Toute action de lutte doit être réalisée par des personnes formées ou des professionnels en se référant au Plan Régional d'Action relatif au frelon à pattes jaunes

Vous avez vu un individu ou un nid ?

La présence des nids de frelon à pattes jaunes doit être signalée :

Si vous apercevez un frelon, cela signifie que son nid se trouve dans un rayon de 2 km. Si vous localisez le nid, ne vous en approchez pas. Signalez sa présence à votre référent local, à votre commune ou votre communauté de communes.

NB : Il est strictement interdit de pénétrer sur des propriétés privées sans autorisation

Le frelon à pattes jaunes est souvent confondu avec d'autres hyménoptères locaux et utiles à nos écosystèmes. Apprenons à les identifier correctement pour protéger notre biodiversité.



FREDON Hauts-de-France - <https://fredon.fr/hauts-de-france/>

Crédits photographiques : ① TIREL - Wikimedia Commons / ② Gettymages - Canva / ③ CANDEL - Flickr / ④ Pittou2 - Flickr
Membres fondateurs : Une action financée par :

Fiche réalisée par :

RETROSPECTIVE

➤ 14 juillet



La traditionnelle cérémonie du 14 juillet s'est tenue en présence de nombreux habitants, Madame le Maire a lu le discours avant le dépôt de gerbe. Puis tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour partager le vin d'honneur.



➤ Halloween

A l'occasion de la célébration d'Halloween, nos petits nigellois et nigelloises ont sortis les déguisements pour une partie de sonnettes et la chasse aux bonbons.

Tous les habitants leur ont offert un accueil gourmand et ils sont tous revenus avec les paniers bien remplis.





Merci à tous de faire vivre notre joli village.

➤ 11 novembre



Pour la commémoration du 11 novembre 2025, c'est le message de la victoire et de la paix de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants, qui a été lu.

Une fois de plus, la population a répondu présente pour cette hommage aux soldats morts pour la France.



➤ **Noel 2025**



Ce dimanche 14 décembre, le père Noël est venu nous rendre visite à la salle des fêtes pour gâter petits et grands.



C'est toujours un plaisir de retrouver la population autour d'un goûter convivial et gourmand.



Nous remercions l'ensemble des élus investis dans l'organisation des manifestations, et tous les participants, sans qui les événements n'auraient pas de sens à organiser.